

Compte rendu séance du Conseil Municipal du 28 avril 2026

Présents : M. ALBERT Léo - Mme BLANCHET Florence - M. CHABUEL Alain - Mme FURMINIEUX Sarah – Mme GUILLET Alexia - Mme LACROIX Fanny - M. LABADIE Hervé - M. PEYTOUR Jean-François - M. PEREZ André – M. PERTILLE Morgan - M. SERRE Jean-Louis

Absentes excusées : Mme COLIN Valérie – Mme FAURE Marie-Charlotte - Mme GARIN Anne - Mme TURENNE Françoise

Désignation de la secrétaire de séance : Mme GUILLET Alexia

Ordre du jour :

La séance a été ouverte à 20 h 30 sous la présidence de Madame Fanny LACROIX, en qualité de maire, et a constaté que la condition de quorum était remplie. Mme la Maire demande l'autorisation pour obligation calendaire d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

1. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Direct
2. Approbation du plan de financement proposé par TE 38 pour la tranche 3 de rénovation de l'éclairage public

À l'unanimité les deux points sont ajoutés à l'ordre du jour.

1. Approbation du dernier PV du conseil municipal

Il est proposé au Conseil d'approuver le PV du Conseil Municipal du 31 mars 2026. Après en avoir délibéré, les élus ont validé à l'unanimité le PV du dernier Conseil Municipal.

2. Autorisation de conventionner avec la Communauté de Communes du Trièves dans le cadre de l'action livres nomade pour Chez Rosy, maison pour tous.

Mme la Maire rappelle que dans les usages définis pour le nouveau bâtiment Chez Rosy maison pour tous, il a été choisi d'intégrer un coin bibliothèque dans le foyer et de devenir un point bibliomade du projet culturel de la Communauté de Communes du Trèves. La convention a été communiquée aux élus, elle ne comprend pas d'engagement financier et pourra être interrompu suivant les décisions du conseil sans modalités contraignantes. Cette bibliothèque nomade sera gérée entre les services et un bénévole inscrit dans la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité d'approuver la convention, d'autoriser sa signature et le règlement.

3. Adhésion à l'association Pep's 2026

Mme la Maire propose au conseil communal d'adhérer à l'association Pep's pour appuyer l'engagement de la collectivité à cette démarche pour territoire zéro chômeur de longue durée. Pour les collectivités cette adhésion est fixée à 50 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité d'approuver l'adhésion.

4. Approbation des trois Comptes Financiers Uniques pour le budget principal, eau et assainissement et du Parc Résidentiel de Loisirs 2025

Mme la Maire rappelle que le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le vote par le Conseil Municipal du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes.

Madame la Maire va présenter aux membres du Conseil Municipal les documents qui sont annexés à l'ordre du jour.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président, le Maire ne devant participer au vote.

Madame Fanny LACROIX s'étant retiré pour le vote du CFU, Madame Florence BLANCHET, 1^{re} adjointe préside la séance.

Présentation du CFU du budget principal 2025 :

Commune de CHATEL-EN-TRIEVES - BUDGET COMMUNAL - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 571 557,76	1 320 000,00	2 891 557,76
	Recettes réalisées (1)	B	1 049 024,49	1 306 200,87	2 355 225,36
	Restes à réaliser	C	220 000,00	0,00	220 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 141 000,00	1 320 000,00	3 461 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	1 530 207,55	1 060 688,85 [Sans titre]	2 590 896,40
	Restes à réaliser	F	518 000,00	0,00	518 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-481 183,06	245 512,02	-235 671,04
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	591 442,24	0,00	591 442,24
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	110 259,18	245 512,02	355 771,20
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-298 000,00	0,00	-298 000,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-187 740,82	245 512,02	57 771,20

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Présentation du CFU du budget de l'eau et l'assainissement 2025 :

Commune de CHATEL-EN-TRIEVES - BUDGET/EAU-ASS - - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	85 272,50	107 308,16	192 580,66
	Recettes réalisées (1)	B	62 058,01	105 934,55	167 992,56
	Restes à réaliser	C	2 240,00	0,00	2 240,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	124 725,00	123 725,00	248 450,00
	Dépenses réalisées (1)	E	40 046,64	104 514,84	144 561,48
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	22 011,37	1 419,71	23 431,08
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	39 452,50	16 416,84	55 869,34
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	61 463,87	17 836,55	79 300,42
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	2 240,00	0,00	2 240,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	63 703,87	17 836,55	81 540,42

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Présentation du CFU du budget PRL de 2025 :

Commune de CHATEL-EN-TRIEVES - PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS - - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	427 431,73	30 000,00	457 431,73
	Recettes réalisées (1)	B	44 974,71	31 930,10	76 904,81
	Restes à réaliser	C	340 900,00	0,00	340 900,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	457 000,00	30 000,00	487 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	89 736,76	27 891,61	117 628,37
	Restes à réaliser	F	344 280,00	0,00	344 280,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-44 762,05	4 038,49	-40 723,56
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	29 568,27	0,00	29 568,27
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-15 193,78	4 038,49	-11 155,29
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-3 380,00	0,00	-3 380,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-18 573,78	4 038,49	-14 535,29

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Mme la 1^{re} adjointe propose la mise au vote de chaque CFU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé par 10 votes pour et une abstention (Mme la Maire étant sortie) d'approuver les trois CFU présentés.

5. Autorisation de signer un contrat d'apprentissage de deux mois

Mme la Maire explique qu'un jeune du village a sollicité la municipalité pour terminer son cycle d'apprentissage paysager entretiens espaces verts au sein du service technique du 11 mai au 10 juillet 2026. Après consultation du responsable des services celui-ci explique que c'est la période la plus chargée de l'année pour les entretiens des espaces verts de la commune et qu'il est d'accord pour être son maître d'apprentissage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'approuver l'autorisation donnée à Mme la Maire de signer un contrat d'apprentissage de deux mois et d'autoriser les dépenses nécessaires.

6. Prise en charges des frais d'élus pour assister à la journée régionale des femmes élues le 12 juin 2026

Mme la Maire explique que vu la délibération n° 2023 081 du Conseil Municipal du 24 octobre 2023, fixant les principes de prise en charge des frais de mission des élus ;

Considérant que les journées régionales des femmes élues, organisées chaque année par la société « l'association Élues locales », auront lieu à Lyon les 12 juin 2026 ;

Considérant que ce déplacement s'inscrit dans le cadre du droit à la formation des élus. Cet évènement pédagogique permet un partage d'expérience enrichissant (conférences, témoignages, pratiques de formations.....).

Il est proposé au Conseil de mandater Alexia GUILLET, Florence BLANCHET et Fanny LACROIX pour se rendre à cet évènement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'autoriser la participation à cet évènement avec prise en charge d'une nuit d'hôtel la veille.

7. Approbation de la création d'une aire de bivouac par la Communauté de Communes du Trièves à Bachilianne

Mme la Maire rappelle le contexte général du projet en cours élargé par la municipalité depuis 2021 concernant Le tour de l'Obiou projet inter valléen qui sera inauguré le 13 juin prochain à Pellafol. Dans ce projet est inscrit la réhabilitation de la chambre d'alpage en refuge. Les travaux ont commencé à l'automne dernier et ne pourront être terminés avant juin 2026. L'ouverture sera donc l'été prochain en décalage d'un an par rapport au reste des points du tour. Pour pallier cela et permettre aux randonneurs de suivre l'itinéraire, la Communauté de Communes du Trièves propose la création d'une aire de bivouac au niveau du parking dit des abeilles non loin du refuge. Cette aire de bivouac sera sur le terrain communal, mais entièrement financé et géré par les services de la CCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'approuver la création d'une aire de bivouac à Bachilianne.

9. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Direct

Conformément à l'article 1650 du Code général des impôts (CGI) une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale, qu'elle a un rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat du conseil municipal, vingt-quatre propositions de personnes sont attendues et que la désignation des commissaires sera effectuée par le directeur départemental des finances publiques ;

Madame le Maire demande au conseil municipal d'établir et de valider la liste de proposition des personnes appelées à siéger.

Après vérifications et délibérations, le conseil municipal valide la liste proposée.

10. Approbation du plan de financement proposé par Territoire Énergie 38 pour la tranche 3 de rénovation de l'éclairage public

Mme la maire explique que depuis le transfert de la compétence éclairage public à TE 38, chaque année une tranche de travaux de rénovation est prévue dans la préparation budgétaire. Ensuite TE 38 propose d'approuver un plan de financement pour effectuer la mise aux normes de notre éclairage public.

Eclairage Public - Rénovation Tranche 3 :

Après étude définitive, le coût d'investissement prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 63 000 €

Conformément aux modalités de financement de l'exercice de la compétence éclairage public de TE38, sont sollicitées pour financer ladite opération :

La participation communale aux frais de gestion de TE38 s'élève à : 2 100 €

La participation communale prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 26 250 €

Le montant de la participation communale définitive aux investissements sera recalculé au prorata des dépenses réelles.

Tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Afin de permettre à TE38 de programmer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement prévisionnel définitif ;
- du montant définitif de l'appel à contribution aux frais de gestion (contribution budgétaire) de TE38 qui sera appelé deux mois après le début des travaux, en section de fonctionnement - compte 65568 (nomenclature M57) ;
- du montant prévisionnel de l'appel à contribution aux dépenses d'investissements (fonds de concours) de TE38, qui sera appelé en deux fois, 80 % deux mois après le début des travaux puis le solde sur présentation du décompte définitif, en section d'investissement - compte 2041582 (nomenclature M57) ;
- de l'obligation d'engager le montant de ces participations au budget de la collectivité.

Le montant a été inscrit au budget 2026, voté le 4 mars 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'approuver le plan de financement proposé.

Questions diverses :

- Mme la Maire explique que le Conservatoire d'espaces naturels de l'Isère CEN 38 organise son Assemblée Générale (28 Mai) et avec elle la possibilité de renouveler les membres de notre conseil d'administration et qu'ils nous proposent de les rejoindre.
Le CEN explique que leur CA est composé de 3 collèges dont l'un regroupe 22 collectivités. Certaines d'entre elles en font partie de très longue date et, au fil des équipes municipales, ne participent plus du tout.
Ils souhaiteraient que des communes avec lesquelles ils travaillent sur le terrain, impliquées sur les questions environnementales, nous rejoignent tant au CA qu'au Bureau.
Le CA se réunit 6 fois par an, en présentiel à Saint-Égrève, doublé d'une visio pour les membres éloignés. Le bureau a une réunion mensuelle, actuellement réalisée en visio à la demande de ses membres. Délibérer pour acter la volonté de participer au CA et désigner un titulaire et un suppléant pour y participer
- Information sur la première réunion d'accompagnement par le CAUE de l'Isère pour la réhabilitation de la salle des fêtes Pierre Arnaud : les objectifs ont été vus, une feuille de route va être transmise par l'architecte du CAUE prochainement pour être validée et lancer la démarche.
- La première réunion avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage ABAMO & CO est programmée pour la continuité du projet de réouverture du centre de vacances de la Marmottière.
- Le premier Conseil Communautaire après élections a eu lieu, aucuns élus de la commune n'a été élu pour siéger aux seins des différentes commissions.
- Formation obligatoire des élus est programmée pour le 17 juin 2026.
- Traversée de l'espoir, course pour fédérer autour du don d'organes. Une halte est prévue dans la salle du conseil le 9 mai à 12 h 45. Cette course de relai est faite à pied et à vélo. Course à pied de la Mure à Châtel-en-Trièves, plus d'information sur le site.

- Coupe de bois d'affouage : celle de 2026 est sur une piste non accessible aux véhicules légers, des articles explicatifs seront faits dans les bulletins pour rappeler que l'achat d'une coupe doit être envisagé en prenant connaissance de ce que cela représente (équipements et maîtrise nécessaire). Signalement de lots de bois de la coupe 2025 en mauvais état, cette coupe date de mars 2025 et attribuée en novembre 2025, hiver rude, c'est pourquoi les délais engendrent le besoin de récupérer les lots rapidement et cela d'ici juin.
- La municipalité informe qu'une dégradation du matériel de sonorisation sous le chapiteau de Cordéac a été constatée, des individus ayant pulvérisé de l'eau sur les équipements des ingénieurs du son. Elle regrette vivement cet acte d'incivilité et appelle au respect des installations mises à disposition.

La séance du Conseil Municipal est close à 21 h 43.

Le Maire
Fanny LACROIX

